



GUIDE DE L'INTERNAT

2023-2024



Lycée Saint Louis Saint Bruno
16 rue des chartreux
69001 LYON

LE MOT D'ACCUEIL

Bienvenue à l'internat des lycées Saint Louis Saint Bruno.

Vous trouverez dans ce petit guide de quoi préparer et réussir votre année au sein de notre internat.

Prenez en connaissance, et n'hésitez pas à me solliciter pour de plus amples informations.

**A très bientôt,
Candice Parent
Responsable d'internat**



SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| JOURNEE TYPE D'UN INTERNE | 1 |
| REGLES DE VIE | 2&3 |
| TROUSSEAU | 4 |
| SORTIES, MODE D'EMPLOI | 5 |
| SANCTIONS | 6&7 |
| LES ETUDES | 8 |
| LES LOISIRS | 9 |
| REGLEMENT INTERIEUR | 10&11 |
| INFORMATIONS DIVERSES | 12 |
| CONTACT | 13 |
| FICHE DE RENSEIGNEMENT | 14 |
| AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE..... | 15 |
| FICHE SPORTIFS PRATIQUE INTENSIVE..... | 16 |

JOURNEE TYPE D'UN INTERNE

LEVER EN AUTONOMIE

| | |
|--------------------|------------------------------|
| De 7 H 00 à 7 H 30 | PETIT DÉJEUNER |
| 08 H 00 | DÉBUT DES COURS |
| 11 H 45 - 13 H 45 | DÉJEUNER (2 services) |
| 17 H 00 - 18 H 30 | ÉTUDE OBLIGATOIRE |
| 18 H 45 - 20 H 00 | DINER - DÉTENTE |
| 20 H 00 - 21 H 20 | ÉTUDE OBLIGATOIRE |
| 21 H 20 - 22 H 00 | TEMPS LIBRE |
| 22 H | EXTINCTION DES FEUX |

Une étude par semaine peut être remplacée avec l'autorisation des parents par un projet proposé par l'internat.

Par exemple, cette année, les élèves auront la possibilité de participer à des sorties laser game (sur autorisation des parents), et d'assister à des ateliers de théâtre sur des thèmes choisis en amont par l'équipe éducative.

Nous souhaitons également mettre en place un ciné club, en co-animation avec des professeurs.

Une activité d'intégration pourra être proposée aux secondes en début d'année.

Ces projets vous seront présentés plus longuement prochainement.

REGLES DE VIE

Voici quelques points de repère pour vous faciliter les premiers jours de la vie en collectivité.

- **ATTRIBUTION DES CHAMBRES**

L'affectation par chambre est faite par la Responsable d'Internat à la rentrée scolaire et n'est pas modifiable en cours d'année (sauf décision de notre part).

- **ACCÈS AUX CHAMBRES :**

L'accès est possible à partir de 19 H 30 jusqu'au lendemain 7h30. Pour éviter tout type de désagrément, il est strictement INTERDIT en dehors des horaires indiqués.

Le mercredi après midi : l'internat sera ouvert et sous surveillance de 14h40 à 17h30 pour les élèves désirant remonter dans leurs chambres.

Le lundi et le vendredi : les bagages seront déposés le matin dans le local prévu à cet usage. Une caméra de surveillance est installée afin de prévenir les vols/incidents.

- **ENTRETIEN DES CHAMBRES :**

Chaque occupant(e) est responsable de l'entretien quotidien de la chambre et du coin sanitaire.

La literie (housse de couette, taie d'oreiller, draps housse) doit être régulièrement ramenée et lavée, **au minimum tous les 15 jours**.

Toute dégradation constatée sera à la charge des occupant(e)s.

La vaisselle du self est exclusivement réservée pour les repas et ne doit pas quitter la salle à manger.

Toutes formes de cuisine, bouilloires, cafetières... sont strictement interdites dans les chambres (une bouilloire est mise à disposition à l'étage).

Les prises multiples protégées (avec fusible intégré) sont tolérées.

- **AU SELF :**

Votre présence est obligatoire à tous les repas. Le respect, la ponctualité et la politesse sont attendus de la part de tous. L'exactitude est de rigueur.

REGLES DE VIE

- **CIRCULATION DANS LES BATIMENTS :**

Tout déplacement est interdit dans les étages sans autorisation à partir de 20 H 00 jusqu'au matin 7 H00, quel que soit le motif.

- **CLEFS :**

Une clef sera remise en début d'année à chaque interne, Il est absolument interdit de faire reproduire ces clefs vous-même.

- **CASIERS :**

Les internes ont la possibilité d'utiliser des casiers pour déposer leur matériel scolaire. Ils sont responsables de l'état et de la bonne tenue de leur casier.

Les cadenas sont exclusivement fournis par l'établissement et la gestion de l'attribution des casiers est assurée par Mme Parent.

TOUT(E) INTERNE À L'OBLIGATION

- de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition,
- d'observer la plus grande courtoisie et politesse à l'égard de tous les éducateurs, des autres internes et de l'ensemble des personnels qui interviennent dans l'établissement,
- de n'introduire dans l'établissement aucun livre, journal, illustré, CD, poster ou DVD grivois ou licencieux,
- de toujours tenir en parfait état de propreté sa chambre, sa literie, ainsi que toutes ses affaires,
- de faire son lit tous les matins,
- d'apporter un cadenas pour son placard de chambre afin d'avoir un lieu fermé et sécurisé dans la chambre (possibilité de remettre le double de la clef au /à la surveillant(e) d'étage), et ce, dès les premiers jours)

Pour éviter toute tentation malveillante et vol, nous leur demandons de ne pas apporter d'objets de valeur ou de somme d'argent trop importante, le cas échéant tout objet doit être mis dans son placard fermé à clef.

Nous n'assurons pas la garde des biens personnels des élèves, et déclinons toute responsabilité en cas de vol.

Durant les premières semaines, notez vos suggestions et sachez que les éducateurs sont prêts à accueillir toutes les idées intéressantes. 3

TROUSSEAU

A titre indicatif, voici le minimum indispensable aux internes :

- une paire de draps pour matelas dimension 80 x 190
- oreiller ou traversin + taie
- une couverture ou couette,
- vêtements de nuit,
- une serviette de toilette,
- pantoufles silencieuses,
- linge de rechange pour la semaine,
- un nécessaire de toilette.

OBLIGATOIRE

- **un cadenas**
- **un tapis de sortie de bain par élève**
- **un réveil**

RAPPEL : EVITER LES OBJETS DE VALEUR

L'INTERNAT FONCTIONNE du LUNDI 17 h 00
au VENDREDI 08 h 00

L'internat est fermé du vendredi 07 h 30 au lundi 19 h 30.

SORTIES : MODE D'EMPLOI

- **Les sorties sur autorisation des parents:**

- **POUR TOUS** : après le déjeuner jusqu'à 13 H 45 et de 15H35 à 16H45

- **POUR LES ELEVES DE TERMINALE** : 9 H 50 à 10 H 05 (récréation) et à partir de 09h50 lorsque les élèves n'ont pas cours.

- SORTIE LIBRE LE MERCREDI APRES MIDI : tous les internes peuvent sortir. L'internat sera ouvert et sous surveillance les mercredis après midi de 14h40 à 17h30 si les élèves souhaitent monter se reposer ou travailler en chambre. Il est possible pour les élèves internes de rentrer chez eux le mercredi midi et de ne revenir que le jeudi heure de cours.

- LE VENDREDI, dès la fin de cours : possibilité de sortir en fin de cours ou après le déjeuner.

- En dehors de ces possibilités, toute autre autorisation devra être demandée en amont à la responsable d'internat par l'intermédiaire du carnet de correspondance de l'élève (son accord n'est pas automatique et une demande de sortie peut être refusée).
- Les sorties en soirée demeurent exceptionnelles et doivent être fortement motivées : elles ne sont autorisées que sur la demande des parents.
- Les sorties pour activité sportive, artistique ou culturelle (hors sportifs avec pratique intensive) sont autorisées en semaine à l'appréciation de la responsable de l'internat.
- AUCUNE SORTIE ne sera possible les veilles de départ en vacances, y compris pour les entraînements des internes sportifs ou artistes, ceci pour des motifs d'organisation et pour permettre à ces élèves, au moins une fois de temps en temps, de participer activement à la vie du groupe.

Nous vous précisons que le rythme de l'internat s'accompagne difficilement de sorties trop fréquentes et trop régulières, incompatibles avec le travail scolaire sérieux.

SANCTIONS

- **ÉCHELLE DES SANCTIONS**

- Heures de retenues : non respect des règles de fonctionnement : retards, perturbations, etc.
- PREMIER AVERTISSEMENT OFFICIEL : avec suspension eventuelle de l'internat
- DEUXIÈME AVERTISSEMENT OFFICIEL : suspension de l'internat provisoire
- TROISIÈME AVERTISSEMENT : exclusion définitive de l'internat

- **SANCTIONS RELATIVES AUX SORTIES**

- Sorties injustifiées : suspension totale des sorties pendant 1 semaine
- Récidive : suspension totale des sorties pendant 1 mois

- 3 Retards : retenue
- Récidive : suspension totale des sorties, durée à déterminer

- **SANCTIONS RELATIVES AUX ETUDES**

- Retenues - non respect des horaires,
 - absences injustifiées,
 - gêne ou perturbation

- Récidive : - envoi d'un AVERTISSEMENT OFFICIEL

- **PROBLEME DE COMPORTEMENT**

Tout problème dans le cadre de l'internat : non respect des horaires, des camarades, du personnel du lycée, du matériel commun (dégradations, vols, etc...), sera sanctionné immédiatement d'un AVERTISSEMENT OFFICIEL et/ou d'une période d'EXCLUSION.

Le coût de la remise en état des locaux ou des objets dégradés sera systématiquement FACTURÉ À LA FAMILLE.

L'élève qui aura fait l'objet d'une exclusion temporaire au cours de l'année scolaire, compromet sa réinscription à l'internat l'année suivante.

Nous rappelons ici que les INTERNES ne doivent pas introduire de visiteurs dans les locaux de l'établissement

SANCTIONS

- **CIGARETTES - CIGARETTE ELECTRONIQUE :**

L'interdiction de fumer est une disposition légale en règle dans tout l'établissement. L'équipement de sécurité des chambres comporte, entre autres, des détecteurs de fumée (de bougie, briquet ou autre) qui sont reliés au central de la Responsable d'Internat et de l'établissement. Ils ne doivent pas être obstrués. Tout manquement à cette règle conduira à une expulsion temporaire de 15 jours de l'internat, accompagné d'un avertissement officiel.

- **SORTIES :**

Toute sortie est contrôlée et doit être contrôlable. Vous devez vous en tenir aux autorisations données par vos parents (voir feuille d'autorisation de sorties que vous signerez aussi). Celles-ci seront portées sur le carnet de correspondance. Son utilisation vous sera précisée le premier jour de classe. Tout manquement au règlement concernant les sorties sera sanctionné par leur suspension ou suppression. Il en va de même pour l'insuffisance de travail scolaire signalée par les enseignants ou les surveillants d'étude.

Aucune sortie de l'établissement ne peut se faire sans le carnet.

- **TÉLÉPHONE :**

Les téléphones sont autorisés pendant les temps libres d'internat. Ils sont interdits en étude sauf usage pédagogique et autorisation du surveillant d'étude, et interdits au self le soir.

Aux étages, une utilisation non autorisée après 22h00 se verra sanctionnée par la confiscation du téléphone jusqu'au lendemain matin au petit déjeuner.

La possession (et/ou la consommation) d'alcool, de stupéfiants, d'arme sous quelque forme que ce soit, peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'internat, voire de l'établissement. Les locaux de l'internat pourront être visités ponctuellement par la brigade cynophile du service des stupéfiants du département du Rhône.

La brigade des stupéfiants de Lyon pourra être informée en cas de consommation ou de détention et prendra toutes les dispositions nécessaires.

Tout élève convaincu de vol pourra être exclu de l'internat.

LES ETUDES

A l'internat, nous accordons une importance primordiale au déroulement de l'étude après les cours et, malgré la journée de travail, nous demandons à l'interne un comportement rigoureux. La rigueur au travail fait la différence ... et la rigueur, petit à petit, permet la compétence.

Bien sûr, il est parfois difficile à l'interne de faire une étude productive : la fatigue, l'incompréhension, l'énerverment, le « ras-le-bol » font baisser les bras. Pas de solution miracle : encouragements, fermeté, conseils méthodologiques sont prodigués par les éducateurs. Notre volonté de les voir réussir ne peut cependant aboutir que si l'élève se rend acteur de sa formation.

LES HORAIRES :

- Etudes obligatoires pour les lycéens LGT

le soir avant le repas de 17 h 00 à 18 h 30 = 1 h 30
après le repas de 20 h 00 à 21 h 20 = 1 h 20

Les élèves du lycée professionnel disposent de 3h d'étude encadrées obligatoires par semaine. Un professeur assurera le tutorat les lundis, mardis et jeudis de 17h30 à 18h30 au centre 3C.

Le second temps d'étude peut être progressivement aménagé en fonction de l'effectif et du degré d'autonomie des internes (Étude en chambre, en groupe, au 3C ...). Il peut aussi être utilisé pour une activité annexe proposée par l'internat.

De la qualité des études dépendent la réussite de l'année et le maintien en internat.

En effet, nous pensons que l'internat n'est pas profitable à un ou une élève qui n'a pas obtenu son passage en classe supérieure, sauf cas particulier et en concertation avec l'équipe éducative.

Ces heures d'étude doivent être l'occasion pour chacun(e) de :

- maîtriser son mode d'organisation du travail,
- tester sa capacité à la concentration,
- développer son goût pour la recherche et l'effort.

Pour mener à bien leurs études, les internes disposent du Centre de Culture et de Connaissances(3C), ouvert de 8 h à 17 h, et de 20h à 21h20.

LES LOISIRS

Indispensables pour un bon équilibre physique et moral, ceux-ci ne doivent pas être mis au ban de la vie des internes.

Nous souhaitons que chacun(e) en soit conscient(e) et parvienne à organiser son temps de manière à inclure, dans son horaire hebdomadaire, un minimum de détente. Peut-être serait-il bon d'évaluer avec votre enfant la somme de travail dont il a besoin pour pouvoir ainsi l'aider à dégager un peu de temps libre pour des activités de loisirs.

- **ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'U.G.S.E.L. (Union générale sportive de l'enseignement libre)**

L'établissement adhère à l'U.G.S.E.L. et plusieurs activités sportives peuvent être pratiquées dans ce cadre. La liste des activités est remise à jour en fonction des souhaits exprimés sur la fiche E.P.S. remplie par les élèves en début d'année scolaire.

- **ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT**

Activités sportives :

Un temps d'activités encadrées est prévu une fois par semaine, le mardi entre 20 H et 21 H 20.

Activités de détente :

Chaque étage de l'internat est équipé d'une salle de vie avec possibilité d'avoir accès à une télévision et dotée d'une bibliothèque. Chaque étage dispose également de bouilloire afin de se retrouver autour d'une tisane.

Activités inhérentes à l'internat :

L'internat propose chaque année un thème autour duquel s'articulent différentes activités : visionnage de films en rapport avec la thématique, interventions d'acteurs extérieurs, venue de professionnels, sorties cinéma, théâtre ...

En soirée :

Les élèves qui pratiquent habituellement une activité sportive, culturelle ou artistique à l'extérieur, peuvent continuer à s'y rendre en semaine sur autorisation des parents et à l'appréciation de la responsable d'internat (sauf pour les activités citées précédemment et les entraînements des artistes ou sportifs avec pratique intensive).

LE REGLEMENT INTERIEUR

Les élèves sont sous la responsabilité de la responsable d'internat de 17 h à 8 h, du lundi au vendredi. Ils sont soumis au règlement intérieur de l'établissement, avec les spécificités ci dessous.

• 1 - SORTIES

Tout élève interne peut, avec l'autorisation des parents, obtenir des temps de sortie selon les horaires et modalités suivants :

1-1- SORTIES QUOTIDIENNES SUR AUTORISATION SIGNEE DE LA RESPONSABLE D'INTERNAT

- POUR TOUS : après le déjeuner jusqu'à 13h45 (retour à 13h45 même si l'élève n'a pas cours en première heure) et de 15h35 à 16h45.

- POUR LES ELEVES DE TERMINALES : 9 H 50 – 10 H 05 (récréation)

A partir de 09h50 lorsque l'élève n'a pas cours.

1-2 - SORTIES LIBRES DE TOUS LES INTERNES LE MERCREDI :

- DEPART : dès la fin des cours ou après le déjeuner

- RETOUR : 17 h 15 ou le jeudi matin

L'internat sera ouvert et sous surveillance les mercredis après midi de 14h40 à 17h30 si les élèves souhaitent monter se reposer ou travailler en chambre. Les parents devront indiquer si leur enfant rentre à l'internat le mercredi pour l'étude ou le jeudi matin à l'heure des cours.

Les autorisations seront portées sur le carnet de correspondance à partir de ce document.

L'élève devra toujours l'avoir en sa possession afin de pouvoir satisfaire aux contrôles.

Toute demande d'autorisation de sortie supplémentaire devra être faite PAR ÉCRIT sur le carnet de correspondance (coupons roses « sorties exceptionnelles») et sera remise, dès le lundi à la responsable des internes, qui se réserve la possibilité de refuser l'autorisation si elle va à l'encontre du bon fonctionnement de l'internat et des règles qui le définissent.

Aucune demande d'autorisation ne sera accordée par téléphone. Les demandes faites par mail sont réservées en cas d'imprévu, ou à notre demande.

LE REGLEMENT INTERIEUR

- **2 - ABSENCES :**

En cas d'absence en cours et sortie imprévue, merci de mettre en copie le mail de la responsable d'internat.

- **3 - TÉLÉPHONES PORTABLES, ORDINATEURS**

Les téléphones sont autorisés uniquement pendant les temps libres. Ils sont interdits en étude sauf usage pédagogique et autorisation du surveillant d'étude et interdits au self.

Aux étages, une utilisation non autorisée après 22h00 se verra sanctionnée par la confiscation du téléphone jusqu'au lendemain matin au petit déjeuner. Les ordinateurs personnels sont acceptés pour une utilisation scolaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- Téléphone du lycée : 04 72 98 23 30
- Adresse courriel internat : c.parent@slsb.fr

COURRIER à l'adresse du lycée et au nom de l'élève :
16 rue des Chartreux - 69001 LYON - (transmis à l'élève au repas du soir)

Mme Parent est responsable des internes Filles et Garçons.

Joignable par téléphone sur la ligne du lycée après 20 H du lundi au jeudi.

Possibilité de rencontre sur rendez-vous : téléphoner aux horaires ci-dessus.

Elle gère ce qui concerne :

LA VIE DE VOTRE ENFANT A L'INTERNAT :

- réponses aux demandes d'autorisations de sortie,
- absences, comportement, vie quotidienne,
- les contrôles de présence aux repas

L'ADMINISTRATIF :

- changement d'adresse, de téléphone (pensez également à le signaler au secrétariat du lycée), modification de la situation familiale,
- suivi demandes de dossiers de subventions de transports qui sont attribuées par certains Conseils Généraux (entre Juin et Octobre),
- l'attribution des casiers pour ceux qui en désirent un.

ASSURE LE SUIVI SCOLAIRE EN LIAISON AVEC LES RESPONSABLES EN JOURNEE

• QUESTIONS MÉDICALES

Nous demandons aux familles de ne pas mettre à la disposition de leur enfant une « pharmacie » personnelle. L'expérience nous montre une nette tendance des jeunes à « s'auto-médicamenter » et à se transmettre de l'un à l'autre les médicaments, avec des conséquences qui pourraient être graves et qui engagent notre responsabilité. Si votre enfant suit un traitement, il doit être remis avec l'ordonnance à la responsable d'internat.

Nous ne disposons pas de service infirmier. Les secours et les familles seront prévenus immédiatement en cas d'accident.

- **Point Ecoute** : Mme Paillasseur (conseillère familiale) : voir jours et horaires de présence sur les circulaires de rentrée.

CONTACT

INTERNAT LYCEES SAINT LOUIS SAINT BRUNO

16 rue des Chartreux

69001 LYON

Tel : 04 72 98 23 30

Mail : c.parent@slsb.fr

- PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INTERNAT

- l'autorisation d'intervention chirurgicale
- la fiche de renseignements
- la fiche sportifs avec pratique intensive pour les élèves concernés

**Vous pourrez joindre la Responsable d'internat :
Mme Parent (à partir du 4 septembre) après 20 H au 04.72.98.23.30 du
lundi au jeudi pour toute information complémentaire.**

En attendant de faire votre connaissance,

La Responsable d'internat : Candice PARENT



FICHE DE RENSEIGNEMENT

1 - L'ELEVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ à _____

vient de l'établissement : _____

classe précédente : _____

classe demandée en 2023/2024 : _____

N° de PORTABLE : ___/___/___/___/___/ (pensez à prévenir en cas de changement de numéro)

Motivations pour l'internat : (à compléter par l'élève) _____

2 - LES PARENTS

Adresse : _____

CODE Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___/

Courriel : _____ @ _____

Situation de famille : mariés / divorcés / veuf (ve) / pacsés / parent seul - (rayez la mention inutile)

en cas de divorce, parent ayant la garde : _____

Profession du père : _____

Tel : ___/___/___/___/___/

Profession de la mère : _____

Tel : ___/___/___/___/___/

Votre enfant présente-t-il des problèmes d'ordre :

Psychologique : _____

de santé (y compris allergie): _____

si OUI doit-il ou elle suivre un traitement ? _____

(merci de nous joindre l'ordonnance)

Autres renseignements que vous jugez utile de nous communiquer :

FICHE UNIQUEMENT DESTINEE AUX SPORTIFS AVEC PRATIQUE INTENSIVE (min 3x/semaine)

Je soussigné(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° Tél. : _____

Responsable de :

Nom : _____ Prénom _____

Classe : _____
n° tél. portable de l'élève (obligatoire en cas de souci) _____

AUTORISE MON FILS/MA FILLE A SORTIR POUR SE RENDRE AUX ENTRAINEMENTS DU CLUB :

Nom : _____ Activité _____

Adresse du lieu d'entraînement : _____

Commune : _____ Tél. :

Le : Lundi : de __ h __ à __ h __

Mardi : de __ h __ à __ h __

Mercredi : de __ h __ à __ h __

Jeudi : de __ h __ à __ h __

Nom de l'accompagnateur pour le retour à l'internat : _____

N° de TELEPHONE : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature des parents,

Signature de l'élève,